

# PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de  
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate



À l'Assemblée nationale, [plusieurs membres et partenaires](#) de PolySeSouvient se réjouissent de l'adoption du projet de loi 64 en compagnie du premier ministre **Philippe Couillard**, du ministre de la Sécurité publique **Martin Coiteux**, de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur **Hélène David**, de la ministre de l'Immigration **Kathleen Weil** et de l'adjoint parlementaire du ministre de la Sécurité publique **Jean Roussele**. (Cliquez pour photo de haute résolution, libre de tout droit d'auteur.)

## Loi sur l'immatriculation des armes à feu

# Adoption du projet de loi 64 par une imposante majorité à l'Assemblée nationale!

**Québec, 9 juin 2016** — C'est sur place à l'Assemblée nationale que des membres et partenaires de PolySeSouvient ont observé le vote final sur le **projet de loi 64** du **ministre de la Sécurité publique Martin Coiteux**, ainsi que les applaudissements nourris qui ont suivi son adoption dont l'intensité reflétait le soulagement et la satisfaction de tous ceux qui se sont battus pendant vingt-cinq années pour l'obtention d'un meilleur contrôle des armes en général et de l'enregistrement des armes en particulier. Le vote a été de 99 députés pour et 8 contre.

« Cette loi représente l'aboutissement d'un combat de plus d'un quart de siècle par des témoins et familles des victimes de la tuerie à l'École Polytechnique, aux côtés de toute une gamme d'experts en prévention et en contrôle de la criminalité dont les organisations policières, les groupes de femmes, les experts en prévention du suicide et les intervenants en santé publique, » se réjouit **Heidi Rathjen**, diplômée de l'École Polytechnique et **porte-parole de PolySeSouvient**. Pour ce qui est du combat spécifique pour l'obtention de la loi québécoise, il aura duré à lui seul quatre ans et demi.

**Bref historique de la lutte pour le registre québécois:** <http://goo.gl/LiXRLf>  
**Bilan de l'étude détaillée du projet de loi 64 (amendements) :** <http://goo.gl/BdFrX9>

« Bien que nous ayons perdu le registre des armes d'épaule fédéral, nous pouvons au moins nous réjouir du fait qu'un quart des citoyens du pays pourront à nouveau bénéficier de la pierre angulaire d'un contrôle des armes efficace : l'enregistrement de toutes les armes à feu. L'instauration d'un registre des armes d'épaule représente un véritable triomphe pour la science et l'intérêt public et une défaite pour la désinformation et l'idéologie pro-armes. »

**Nathalie Provost**, diplômée de Polytechnique qui a survécu à quatre blessures par balles, renchérit : « La loi sur l'immatriculation des armes à feu constitue une énorme avancée pour la sécurité publique des Québécois. Le premier ministre Couillard a tenu son engagement énoncé lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la tuerie de doter le Québec de son propre registre des armes d'épaule. Nous nous devons d'applaudir tous les députés de l'Assemblée nationale qui ont voté de façon à ce que le Québec soit l'une des rares juridictions en Amérique du Nord<sup>1</sup> où il est compris que ce n'est que le gros bon sens de contrôler des objets potentiellement meurtriers, comme le font les autres pays développés. Rappelons encore aujourd'hui qu'une arme à feu confère à n'importe quel individu le pouvoir de détruire plusieurs vies humaines en quelques secondes à peine, avec la simple pression du doigt. »

**Suzanne Laplante-Edward**, dont la fille **Anne-Marie** est décédée à Polytechnique, opine dans le même sens. « Nous avons perdu notre fille à la violence commise par une arme à feu il y a plus de 26 ans. À cette époque, tout comme aujourd'hui, il nous était évident que l'accès facile aux armes à feu avait été un facteur décisif dans ce drame. Je me suis engagée dans la lutte pour un meilleur contrôle des armes, non seulement pour que le meurtre d'Anne-Marie n'ait pas été en vain, mais aussi pour éviter que d'autres familles vivent les mêmes souffrances. Je suis donc énormément touchée de voir adopter de cette loi historique et de savoir que la perte de notre Anne-Marie aura au moins contribué à obtenir une mesure de sécurité publique dont bénéficieront les générations à venir. »

Selon **Louise De Sousa**, mère d'**Anastasia** qui est décédée lors de la tuerie au **Collège Dawson** le 13 septembre 2006, « c'est la deuxième fois que le Québec écoute les victimes d'armes à feu en faisant ce qui s'impose. » (Le 13 décembre 2007, le gouvernement du Québec a adopté la « Loi Anastasia » qui vise à renforcer l'application de la loi fédérale<sup>2</sup>.) « Il m'est difficile d'exprimer toutes mes émotions aujourd'hui, une sorte de mélange de tristesse et de joie... Je peux par contre dire que je suis énormément reconnaissante envers le gouvernement et les élus du Québec, qui ont su non seulement écouter les victimes d'armes à feu mais aussi les policiers et les autres experts en prévention. »

**Meaghan Hennegan**, who survived her injuries in the tragedy at **Dawson College**, concludes: "I will never be the same after having survived a mass shooting, and I am still recovering from my injuries. Although I have been concentrated on healing and moving forward since that terrible day, I am convinced that easy access to guns contributed to the shootings at my school and believe passionately that we need stricter controls on all firearms. While the loss of the federal long-gun registry was incredibly demoralizing, what the Quebec government did today is truly amazing. When all guns are accounted for, there is less chance that they fall into the wrong hands and our neighborhoods and communities will be safer. I am so proud of being a Quebecker today!"

**Jean-François Larivée**, un autre diplômé de Poly, ajoute : « J'ai perdu mon épouse **Maryse Laganière** lors de la tuerie à Polytechnique, quelques mois à peine après notre mariage. La loi fédérale sur le contrôle des armes représentait un véritable monument à la mémoire des quatorze victimes, une façon concrète et positive d'honorer leur mémoire qui a permis de sauver des milliers de vies. La perte du registre orchestrée par le gouvernement Harper et ses alliés des groupes pro-armes a été dévastatrice pour moi, mais aujourd'hui, je peux me réjouir à nouveau car à défaut d'un contrôle efficace des armes pour tous les Canadiens, nous en aurons au moins un pour les Québécois! »

**Benoit Laganière**, diplômé de Polytechnique qui a été témoin du drame, conclut : « L'accès aux armes est une variable parmi d'autres en ce qui a trait à la violence commise à l'aide d'armes à feu, mais c'est un facteur que nous ne pouvons ignorer en tant que société moderne et civilisée. J'ai vu les dommages que peut causer une seule arme en de mauvaises mains. Fort heureusement, le lobby des armes n'a pas la même influence sur les élus québécois que sur ceux d'ailleurs au pays. Aujourd'hui, je peux dire avec grande fierté que lorsqu'il est question du contrôle des armes, les politiciens québécois font preuve de vision et de courage politique. Ils n'ont pas cédé devant le puissant lobby des armes et ont priorisé l'intérêt public, et nous pouvons tous leur en être reconnaissants. »

Information :

- **Heidi Rathjen** : 514-816-7818 (texto plus efficace)
  - **Nathalie Provost** : 514-796-0142
  - **Suzanne Laplante-Edward** : 506-533-7900 / 514-691-9123
  - **Louise de Sousa** : 514-942-7399
  - **Meaghan Hennigan** : 514-458-5105
- 

<sup>1</sup> L'enregistrement de toutes les armes est en vigueur dans deux états américains (Hawaii, District of Columbia), **Wikipedia**, "Gun laws in the United States by state", consulté le 1<sup>er</sup> juin 2016. [https://en.wikipedia.org/wiki/Gun\\_laws\\_in\\_the\\_United\\_States\\_by\\_state](https://en.wikipedia.org/wiki/Gun_laws_in_the_United_States_by_state)

<sup>2</sup> Cette loi interdit la possession d'armes à feu sur les lieux d'enseignement, les garderies et le réseau de transport public, facilite le signalement des personnes à risque de commettre des dommages par l'usage d'armes à feu, et encadre la pratique du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte et prohibée. **Cabinet du premier ministre**, "Adoption de la Loi Anastasia – Le gouvernement Charest honore la mémoire d'Anastasia De Sousa », 13 décembre 2007. <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/adoption-de-la-loi-anastasia--le-gouvernement-charest-honore-la-memoire-danastasia-de-sousa-534931191.html>